

Recevabilité de l'intervention volontaire d'un syndicat en cause d'appel

CA Montpellier, 25 janv. 2012. RG 10/08119

L' intervention volontaire en cause d'appel d'un syndicat est recevable dès lors que les syndicats professionnels peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous droits réservés à la partie civile concernant les faits portant sur un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.